

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 284/02

ÉFAI – 020620 – AMR 23/105/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE les membres de la section d'Arauca du *Sindicato de Trabajadores de la Electricidad de Colombia* (SINTRAEECOL, Syndicat des travailleurs de l'électricité de Colombie), du syndicat de professionnels de la santé ANTHOC et de l'*Asociación de Educadores de Arauca* (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca)

les journalistes et les autres personnes militant en faveur des droits sociaux dans le département d'Arauca

Londres, le 17 septembre 2002

Des délégués d'Amnesty International de retour du département d'Arauca, situé dans l'est de la Colombie, sont préoccupés par la sécurité d'employés, notamment de syndicalistes, de la compagnie régionale d'électricité, d'enseignants et de professionnels de la santé, ainsi que de journalistes et d'autres personnes militant en faveur des droits sociaux dans la ville d'Arauca, chef-lieu du département du même nom, et dans tout le reste de ce département. L'organisation a en effet reçu des informations faisant état de menaces de mort proférées par des paramilitaires agissant avec le soutien de l'armée dans la région.

Selon certaines sources, le mouvement paramilitaire soutenu par l'armée *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) a menacé des syndicalistes et, pense-t-on, des rédacteurs en chef de journaux mentionnés de manière allusive. Les paramilitaires les ont accusés d'entretenir des liens avec des « *groupes subversifs* », et les ont désignés comme des « *objectifs militaires de [leurs] unités* ».

Ces menaces de mort ont été reçues le 11 septembre par des employés de l'entreprise *Empresa de Energía de Arauca* (ENELAR ESP), et font suite à deux autres messages contenant des menaces de mort. Dans le premier, daté du 6 juillet, les AUC avaient déclaré connaître l'identité de plus de 150 travailleurs à Arauca et dans les localités principales des municipalités de Tame, de Forul, d'Araucita, de Fortul, de Cravo Norte, de Puerto Rondón ainsi que dans les zones rurales environnantes. Le 7 juillet, dans un courrier électronique envoyé à l'ENELAR ESP, les AUC ont menacé en ces termes des employés de l'entreprise et des membres de la section d'Arauca du *Sindicato de Trabajadores de la Electricidad de Colombia* (SINTRAEECOL, Syndicat des travailleurs de l'électricité de Colombie) : « *Patrons, syndicalistes et certains travailleurs [...] vous êtes avertis que vous devez démissionner immédiatement, faute de quoi, vous en subirez les conséquences.* »

Ces menaces avivent l'inquiétude d'Amnesty International pour les autres personnes militant en faveur des droits sociaux, notamment pour les membres du syndicat de professionnels de la santé ANTHOC et de l'*Asociación de Educadores de Arauca* (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca). Ces menaces font suite à de nombreuses informations reçues par Amnesty International faisant état d'une accentuation de la présence paramilitaire dans des zones fortement militarisées, notamment de patrouilles paramilitaires qui se dérouleraient de nuit dans le chef-lieu du département, Arauca, et dans les localités principales d'autres municipalités.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les craintes suscitées par la sécurité de ces membres de la société civile sont d'autant plus grandes qu'ils sont souvent accusés de faire partie de la guérilla ou de collaborer avec elle par des membres des forces de sécurité. Par le passé, de telles accusations ont été fréquemment suivies de graves violations des droits humains commises par des groupes paramilitaires.

De nombreux autres civils du département d'Arauca, notamment des maires, d'autres représentants de l'État et des professionnels de la santé, ont également été menacés et tués par des membres des groupes armés d'opposition *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie) et *Ejército de Liberación Nacional* (ELN, Armée de libération nationale). Par ailleurs, ces groupes ont lancé des attaques menées de façon disproportionnée et sans discrimination contre des objectifs militaires, faisant des morts et des blessés parmi la population civile.

Les groupes paramilitaires ont pu renforcer leur présence dans le département d'Arauca alors que les forces de sécurité colombiennes y ont déployé des effectifs nombreux. D'après les informations recueillies, les paramilitaires ont pu mettre en place des postes de contrôle à proximité de positions militaires pour des périodes prolongées. Des membres des forces de sécurité ont menacé des communautés civiles d'offensives paramilitaires. Bien que certaines sources fassent état d'affrontements limités entre les forces de sécurité et les paramilitaires, ces derniers continuent d'opérer dans des zones connues des autorités. Il est possible que ces affrontements aient été destinés à dissimuler les liens étroits qui unissent les forces de sécurité aux paramilitaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des membres de la section d'Arauca du *Sindicato de Trabajadores de la Electricidad de Colombia* (SINTRAELECOL, Syndicat des travailleurs de l'électricité de Colombie), du syndicat de professionnels de la santé ANTHOC et de l'*Asociación de Educadores de Arauca* (ASEDAR, Association des enseignants d'Arauca), des employés de l'entreprise *Empresa de Energía de Arauca* (ENELAR ESP), ainsi que des journalistes et des autres personnes militant en faveur des droits sociaux dans le département d'Arauca, certaines informations faisant état de menaces paramilitaires à leur égard ;
- demandez instamment que toutes les mesures jugées nécessaires par les personnes menacées soient prises pour garantir leur sécurité ;
- appelez les autorités à ouvrir des enquêtes exhaustives et impartiales sur ces menaces, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à traduire en justice les responsables présumés ;
- exhortez les autorités à mener une enquête approfondie et impartiale sur les liens qui unissent les forces de sécurité et les groupes paramilitaires dans le département d'Arauca, à rendre publiques les conclusions de ces investigations, et à déférer à la justice les membres des forces de sécurité soupçonnés de collaborer avec les groupes paramilitaires ou de les soutenir ;
- dites-vous préoccupé par la présence massive persistante des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) dans le département d'Arauca, où l'armée est pourtant déployée en force, et demandez instamment que des mesures décisives soient prises pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux recommandations répétées des Nations unies et aux engagements pris à maintes reprises par les autorités.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República de Colombia
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá, Colombie
Fax : + 57 1 566 2071 / 342 0592
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente Uribe, /*
Monsieur le Président de la République,

Vice-président de la République :

Dr. Francisco Santos Calderón
Vicepresidente de la República de Colombia
Vicepresidencia
Carrera 8A No. 5-57
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Vicepresidente Santos Calderón, Bogotá,
Colombie
Fax : + 57 1 334 1138
Formule d'appel : *Excelentísimo. Sr. Vicepresidente, /* Monsieur
le Vice-Président de la République,

Directeur de la police nationale :

General Teodoro Campo Gómez
Director de la Policía Nacional
Transversal 45 # 40-11 CAN
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Director Policía Nacional, General Campo Gómez,
Bogotá, Colombie
Fax : + 57 1 428 7634
Formule d'appel : *Estimado. General Campo Gómez, /* Mon Général,
(si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES À :

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo,
Calle 55, No. 10-32/46 office 301
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Defensor del Pueblo, Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 640 0491 / 346 1225
Formule d'appel : *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz, /* Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*